



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 29-05-2026 /

Dossier complet le : 29-05-2026 /

N° d'enregistrement : 018695/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de construction de cellules commerciales sur la commune de Courrieres.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

HURBAN PARTNERS

Raison sociale

SAS, société par actions simplifiée

N° SIRET

91207527200027

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Savoye

Prénom(s)

Julien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement caravanes ou de résidences	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le terrain est actuellement vierge de toute construction, aucune démolition n'est prévue. Le projet prévoit la construction des ouvrages suivants : - Une cellule commerciale au Sud-Ouest nommée Cellule 01, de type R+1 suppose, sans cave ni sous-sol, d'une emprise au sol d'environ 1262 m² ; - Une cellule commerciale au Nord nommée Cellule 02, de type R+1 suppose, sans cave ni sous-sol, d'une emprise au sol d'environ 400 m² ; - Une cellule commerciale au Sud-Est nommée Cellule 03, de type R+1 suppose, sans cave ni sous-sol, d'une emprise au sol d'environ 450 m² ; - Un bassin et une noue ; - Des parkings et voiries pour véhicules légers. Au niveau des places de parking, un arbre sera planté pour 3 places, soit 32 arbres. 19 places seront prévues IRVE.

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet concerne la construction de trois cellules libres d'aménagement, à Courrières, destinées à accueillir respectivement : - Cellule N°1 : Deux magasins : - Cellule N°01A de 694,38m² dont 454,40m² dédiée à la vente. - Cellule N°01B de 528,62m² dont 345,6m² dédiée à la vente. - Cellule N°2 : un magasin/restauration de 395,47 m² dont 96,40 dédiée à la vente et 67,40 dédiée à la restauration. - Cellule N°3 : Un magasin et un restaurant qui sont respectivement : - Cellule N°03A de 200,20m² dont 102,60m² dédiée à la vente. - Cellule N°03B de 199,92m² dont 124,00m² dédiée à la restauration. Le projet a pour but de développer les activités économiques sur le territoire de la commune de Courrières par la création d'une zone de commerces (restaurants, commerces et activités).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le phasage des travaux se déroulera de la manière suivante : - Phase de viabilisation : - Les terrassements en déblais/remblais pour la réalisation du fond de forme, - La réalisation de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, - La réalisation des tranchées communes pour mise en place des réseaux divers dans l'emprise du projet, - La réalisation du génie-civil des réseaux divers (regards, fourreaux, ...), - La préparation du fond de forme et son compactage, - La mise en œuvre de la couche de fondation en Grave Non Traitee, - La mise en œuvre de la couche de base en Grave Bitume, - La mise en œuvre des fourreaux sous voirie et places de stationnements, - La fourniture et pose des bouches d'égout et/ou des grilles siphoides prefabriquées en béton avec decantation et filtre ainsi que le raccordement au réseau d'assainissement. - Phase de construction des cellules - Phase de finition : - Realisation des piétonniers, - La fourniture et la pose des maçonneries (bordures, caniveaux, etc.), - La mise à niveau des différents ouvrages, - La pose des câbles d'alimentation et cuivre du réseau d'éclairage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site accueillera lors des horaires d'ouverture des visiteurs. Aucune particularité dans l'exploitation du site. Les surfaces projet seront les suivantes : - Toitures : 2 134 m² - Enrobes: 2 255 m² - Noues : 647 m² - Espaces verts 3 005 m² - Pavés drainants : 1110 m²

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune, dépôt d'un permis de construire uniquement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface projet 9 151 m2 / Emprise au sol 2 112 m2 /Emplacement parking 95 places	(9 151 m2 / 2 112 m2 / 95 places VL, m2 / m2 / place)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Parcelle classée UE par le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Courrieres : "Zone urbaine à vocation économique dédiée principalement aux constructions à usage industriel, [...]

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches du site projet sont les suivantes : "Terrils n° 87 et 92 de Dourges et d'Henin-Beaumont" a environ 2,4 km et "Terrils 85 et 89 d'Henin-Beaumont" et " Marais et terril d'Oignies et bois du Hautois " a environ 3 km
En zone de montagne ?	☐	☒	Le site se situe sur une zone de plaine, au niveau de la commune de Courrieres, dans le departement du Pas-de-Calais et au sein de la region Hauts-de-France.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucune zone couverte par un APPB a proximite immediate du site projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le littoral le plus proche se trouve a environ 90 km.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet est localise a distance des PNR et RNR de la region. Aucune reserve naturelle nationale ou regionale n'est recensee a proximite immediate du site projet. Le PNR le plus proche est le PNR Scarpe-Escaut situe a environ 9 kilometres.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Courrieres est couverte par un PPBE approuve en 2019. Il sera revise en 2026.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site ne comporte aucun bien inscrit au patrimoine mondial. Il n'est pas non plus compris au sein de la zone tampon ou aux abords d'un tel site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation prealable n'est presente au droit du projet. Les cartographies du SAGE Marque-Deule localisant les zones humides remarquables ont ete consultees ainsi que les cartographies des zones humides potentielles du SDAGE Artois-Picardie.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Le projet est situe dans le perimetre du TRI de Lens, identifie au titre de la directive inondation (2012), dont les cartographies et la strategie locale ont ete arretees en decembre 2014. Il n'est cependant pas directement
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site projet ne se trouve pas au niveau d'un site ou sur des sols pollues. Le site pollue le plus proche recense au sein de la base de donnees Casias est le garage Opel (SA Valauto) a environ 100 metres au nord du site projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site projet ne se trouve pas au sein d'une zone de repartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site projet n'est pas compris au sein d'un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minerale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le site projet ne se situe pas au sein d'un site inscrit. Le site inscrit le plus proche est le "Site urbain de Douai" se trouvant a une distance d'environ 12 kilometres.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site projet n'est pas compris au sein du perimetre d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC "Vallee de l'Authie" situee a une distance d'environ 5 kilometres. La ZPS la plus proche des "Cinq tailles" est situee a environ 9 kilometres du site projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site projet ne se situe pas au sein d'un site classe. Le site classe le plus proche est situe a environ 1,8 kilometres. Il s'agit du site "7/19 Marais, decharge Marais de Fouquieres et Remblais Marais de Fouquieres".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	En dehors d'un usage domestique de l'eau de ville (sanitaire), aucun prelevement d'eau n'est prevu dans le cadre de la mise en place du projet, que ce soit en phase travaux ou en phase exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucune modification ni aucun drainage des masses d'eau souterraines ne sont prevus dans le cadre du projet, que ce soit en phase travaux ou en phase exploitation.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Des materiaux seront excaves pour la creation des reseaux enteres et des terrassements. Les affouillements restent limites. Les terres excavees issues des terrassements pour le projet seront evacuees dans la filiere adequate. L'equilibre entre les deblais et les remblais sera respecte, en lien avec le plan de nivellement.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Des materiaux de caracteristiques requises seront approvisionnes sur le chantier pour la realisation des fonds de forme sous voirie et sous batiment.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Il implique l'utilisation de ressources naturelles du sol ou du sous-sol pour l'approvisionnement en materiaux de chantier.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera conçu en respectant les orientations de VEOLIA et de la CAHC sur les conditions de rejets. Le projet sera raccordé au réseau public d'alimentation en eau potable et au réseau collectif d'assainissement. Le projet sera doté d'un réseau d'assainissement séparatif conformément aux règlements d'urbanisme. Le raccordement pourra se faire gravitairement dans un
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet ne sera pas de nature à porter atteinte à la biodiversité existante : le site projet est composé d'un champ cultivé en agriculture intensive (ble) peu propice au développement de la biodiversité. Il se localise au sein d'une zone urbaine à vocation économique dédiée principalement aux constructions à usage industriel et de service et ne se superpose à aucun zonage naturel
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet ne sera pas de nature à porter atteinte à la biodiversité existante : le site projet est composé d'un champ cultivé en agriculture intensive (ble) peu propice au développement de la biodiversité. Il se localise au sein d'une zone urbaine à vocation économique dédiée principalement aux constructions à usage industriel et de service et ne se superpose à aucun zonage naturel (ZNIEFF, Natura 2000, PNR, RNR...). Le projet prévoit
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet sera installé en lieu et place d'une zone cultivée. Il ne sera pas de nature à engendrer la consommation d'espaces naturels ou forestiers, ni d'espaces maritimes. Pour rappel, cette zone est classée comme "Zone urbaine à vocation économique dédiée principalement aux constructions à usage industriel, commercial, artisanal, d'entrepôt, de bureaux et activités
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune de Courrières n'est pas concernée par un PPRT. Le site projet n'est pas concerné par un risque lié aux ICPE, site Basol ou Basias. Le site SEVESO seuil haut "Sotrenor" se trouve à proximité (environ 1,5 km) de la zone projet mais aucun PPRT n'y est associé.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Il existe un risque inondation sur la commune (TRI) mais le site projet se trouve en dehors des secteurs d'alea, d'enjeux ou réglementés. Le site projet ne comporte pas de risque connu pour les remontées de nappe, un risque faible de séisme, un risque modéré lié au retrait et gonflement des argiles et un risque modéré lié au Radon.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne sera pas de nature à engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet ne sera pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Des poids lourds seront amenés à circuler lors de la phase travaux. Le site projet accueillera des zones dédiées à la vente et/ou à la restauration. Il sera concerné par une augmentation du trafic au sein de la zone liée à la fréquentation clients et aux livraisons. Celle-ci sera cependant modérée car elle concerne la desserte de 3 lieux de vente uniquement : il ne s'agira pas de la mise en place d'un grand ensemble.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase travaux sera une source de bruit temporaire. Ceux engendrés par les circulations de véhicules motorisés seront en adéquation avec les niveaux sonores déjà existants.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Les bruits engendrés par les circulations de véhicules seront en adéquation avec les niveaux sonores déjà existants sur la zone. Un merlon paysager sera aménagé au sud du projet.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne sera pas source d'odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet ne sera pas concerné par des nuisances olfactives. Les déchets DIB seront stockés dans des contenants fermés et seront régulièrement évacués par un prestataire agréé.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations pourront être émises en phase travaux, notamment en phase de nivellement mais ces effets seront temporaires et limités aux périodes travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet ne sera pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site projet disposera d'un éclairage pour les zones de vente et de stationnement uniquement. La puissance et la durée d'éclairage (heures d'ouvertures) seront maîtrisées.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet sera concerné par l'éclairage public de la voirie attenante.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet ne prévoit pas de mettre en place des activités susceptibles d'engendrer des pollutions dans l'air. Le trafic routier supplémentaire engendré par le projet est à nuancer avec l'activité routière déjà présente sur la zone.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Aucun rejet liquide n'est prévu dans le cadre du projet autre que les rejets d'eaux pluviales et usées.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les rejets d'eaux usées se feront au réseau d'assainissement collectif. Les rejets d'eaux pluviales seront tamponnés au sein de noues.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet ne sera pas nature a engendrer des effluents industriels. Les rejets d'eaux usees et d'eaux pluviales seront traites selon les regles de l'art.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les dechets seront tries a la source, stockes separement dans des contenants adequates puis collectes par un prestataire agree en vue de leur valorisation ou elimination. Les dechets verts ou menagers seront pris en charge par les filieres adequates. Les dechets de travaux seront evacuees vers les filieres adaptees.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site ne comporte aucun monument classe, site classe ou inscrit. Aucune atteinte au patrimoine architectural ou culturel n'est attendue. Au sud de la parcelle, un merlon paysager sera edifie afin de garantir une transition qualitative avec la parcelle voisine et de limiter les nuisances visuelles et acoustiques. Toutes les marges de recul beneficient d'aménagements paysagers engazonnes alternant vegetation arbustives et arbres.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site projet est actuellement cultive mais il se trouve en zone UE du PLU. Ses activites sont compatibles avec ce document d'urbanisme.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une étude zones humides a été menée en avril 2026: les résultats indiquent l'absence d'éléments marquant la présence de zones humides en application de l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides (articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement en vigueur au 07 mai 2026).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Eaux usées : rejet au réseau d'assainissement collectif / mise en service avant ouverture du site au public / mesure permanente. Eaux pluviales : collecte des eaux pluviales dans un bassin / mise en service avant ouverture du site au public / mesure permanente. Gestion des déchets : tri à la source, stockage adéquate, collecte par prestataire agréé, valorisation ou élimination / mise en service dès la phase chantier / mesure permanente. Gestion des espaces verts et écologie : l'usage de produits phytosanitaires sera proscrit, la gestion des végétaux se fera de manière raisonnée afin de privilégier la biodiversité, choix d'essences locales pour les plantations, ajustement des luminaires (puissance, orientation) contre le dérangement de la faune, une veille sera mise en place contre l'installation et la propagation d'espèces exotiques envahissantes notamment en phase travaux => mesures permanentes. Développement durable : des places permettant la recharge électrique des véhicules seront installées, une partie des toitures sera végétalisée. Bonne intégration du projet dans le tissu local.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet, par sa vocation de commerces et son implantation en zone d'activités n'est pas de nature à avoir une incidence notable sur l'environnement. Le respect des règles d'urbanisme, ainsi que la bonne gestion des eaux pluviales assurent la prise en compte des enjeux environnementaux et la mise en œuvre de dispositions qui limiteront à un niveau très faible les impacts du projet. Dans ce contexte, une évaluation environnementale ne semble pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Domergue

Prénom Maymona

Qualité du signataire	Mandataire
-----------------------	------------

À Armentières

Fait le 29-05-2026

Signature du (des) demandeur(s)